

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
TRESOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE «TPCI 5,90% 2024-2029»
ET «TPCI 6,00% 2024-2031»

Continuons de redorer l'image de la Côte d'Ivoire !

Note d'information



DU 25 OCTOBRE AU 13 NOVEMBRE 2024
EMPRUNT TPCI 5,90% 2024-2029

5,90%*

L'AN SUR 5 ANS *NET POUR LES RESIDENTS
EN CÔTE D'IVOIRE

MONTANT DE L'OPERATION : 50 MILLIARDS FCFA
VALEUR NOMINALE DE L'OBLIGATION : 10 000 FCFA
PRIX D'EMISSION : 9 700 FCFA

DU 25 OCTOBRE AU 13 NOVEMBRE 2024
EMPRUNT TPCI 5,90% 2024-2029

6,00%*

L'AN SUR 7 ANS *NET POUR LES RESIDENTS
EN CÔTE D'IVOIRE

MONTANT DE L'OPERATION : 40 MILLIARDS FCFA
VALEUR NOMINALE DE L'OBLIGATION : 10 000 FCFA
PRIX D'EMISSION : 9 600 FCFA

www.dgf.gov.ci

Représentant
de l'Emetteur



Co-Chefs de File



CGF BOURSE

Cette opération a été enregistrée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de l'UMOA,
sous les numéros : EE/24-21 et EE/24-22, le 21 Octobre 2024



Mise à la disposition du public à l'occasion des deux émissions obligataires
«TPCI 5,90% 2024-2029» et «TPCI 6,00% 2024-2031» d'un montant total de
90 000 000 000 FCFA
portant sur 9 000 000 de titres d'une valeur nominale de 10 000 FCFA.

Cette note d'information (la « Note d'Information ») contient des informations relatives à l'émission par la Direction Générale des Financements (l'« Emetteur ») desdites obligations (les « Obligations »). Les obligations feront l'objet d'une demande d'admission sur la BRVM.

Durée du TPCI 5,90% 2024-2029 : 5 ans
Durée du TPCI 6,00% 2024-2031 : 7 ans

L'original de la présente note d'information a reçu les numéros d'enregistrement EE/24-21 pour le TPCI 5,90% 2024-2029 et EE/24-22 pour le TPCI 6,00% 2024-2031 de l'AMF-UMOA, le 21 Octobre 2024.

L'octroi par l'AMF-UMOA d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur. Le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement de l'AMF-UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.

Des exemplaires de la Note d'Information sont disponibles, sur demande et sans frais, auprès des établissements financiers mentionnés ci-dessous. Elle est également disponible sur le site Internet de l'Emetteur : <http://portaildettepublique.gouv.ci>

Co-Chefs de file
BOA CAPITAL SECURITIES, BRIDGE SECURITIES, BNI FINANCES,
PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT, INVICTUS CAPITAL&FINANCES ET CGF BOURSE.

ABREVIATIONS ET DÉFINITIONS 05

AVERTISSEMENT 06

**1 | ATTESTATION ET POLITIQUE
D'INFORMATION** 07

- 1.1 Attestation de l'émetteur 08
- 1.2 Politique d'information 08

**2 | RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT L'ÉMISSION** 09

- 2.1 Cadre de l'émission 10
- 2.2 Caractéristiques de l'opération 10
- 2.3 Tableau d'amortissement indicatif
des emprunts 13
- 2.4 Modalités de souscription 14
- 2.5 Renseignements relatifs aux derniers
emprunts obligataires de l'Etat
de Côte d'Ivoire 14

**3 | ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE ET FINANCIER** 17

- 3.1 Rappel de la situation économique
et financière en 2023 18
- 3.2 Prévisions économiques et
financières en 2024 21
- 3.3 Perspectives économiques et
financières pour l'année 2025 23
- 3.4 Risques socio politiques et
sécuritaires 25

**4 | STRATÉGIE DE LA DETTE
À MOYEN TERME** 27

**5 | RENSEIGNEMENTS
À CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT L'ÉMETTEUR** 29

- 5.1 Présentation de la Direction Générale
des Financements 30
- 5.2 Réforme en matière de gestion
de la dette publique 32
- 5.3 Risque de crédit du pays 32

ANNEXES 33

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

AC	: Amortissement Constant
ACCD	: Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACD	: Amortissement Constant Différé
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
AMF-UMOA	: Autorité des Marchés Financiers-Union Monétaire Ouest Africaine
BOC	: Bulletin Officiel de la Cote
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
DC/BR	: Dépositaire Central / Banque de Règlement
DGF	: Direction Générale des Financements
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
IF	: In Fine
Jour Ouvré	: Tout jour où les institutions bancaires sont ouvertes sur toute l’étendue du territoire
OHADA	: Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
SIG	: Société de Gestion et d’Intermédiation
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

AVERTISSEMENT

L'enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers-Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La note d'information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette note d'information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement de l'AMF-UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.

ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION



CHAPITRE 01

1.1 ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Je soussigné, Monsieur Lanciné DIABY, Directeur Général des Financements, atteste que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Directeur Général des Financements



1.2 POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur Général des Financements, Monsieur Lanciné DIABY assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :

[Direction Générale des Financements](#)

Contacts

Plateau, Avenue Marchand, Rue Lecoer, Immeuble SCIAM, 3^{ème} étage - 17 BP 1015 Abidjan 17, Côte d'Ivoire

Lanciné DIABY

Directeur Général

Tél. : (225) 27 20 25 09 80

la.diaby@finances.gouv.ci

Jules Prosper COULIBALY

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 27 20 25 08 70

coulibalyjules@tresor.gouv.ci

ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION



CHAPITRE 02

2.1. CADRE DE L'ÉMISSION

2.1.1. Autorisation

Conformément à l'arrêté N° 0948/MFB/DGF du 11 octobre 2024, le Ministre des Finances et du Budget a autorisé pour une période de 13 jours ouvrés à compter du 25 octobre au 13 novembre 2024, la Direction Générale des Financements à émettre sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), deux emprunts obligataires dénommés «TPCI 5,90% 2024-2029 » et «TPCI 6,00% 2024-2031 » de montant respectif 50 milliards FCFA et 40 milliards FCFA.

Le Directeur Général des Financements a décidé de faire entièrement usage de cette autorisation et de procéder à l'émission des emprunts «TPCI 5,90% 2024-2029» et «TPCI 6,00% 2024-2031» d'un montant indicatif global de quatre-vingt-dix milliards (90 000 000 000) FCFA représenté par 9 000 000 d'obligations de 10 000 FCFA chacune.

2.1.2. But de l'Emission

L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2024.

2.1.3. Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission

Le montant total de l'émission est de 90 000 000 000 FCFA représenté par 9 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

2.1.4. Période de souscription

La souscription sera ouverte du 25 octobre au 13 novembre 2024 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis de l'AMF-UMOA.

2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions

Les souscriptions des obligations seront uniquement reçues aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiaire (SGI) membres du consortium.

2.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en compte tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte. Les obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central/ Banque de Règlement (« DC/BR»). Le DC/BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de

comptes.

2.2.2. Valeur nominale unitaire d'une obligation

La valeur nominale de chaque obligation sera de 10 000 FCFA

2.2.3. Prix d'émission

Les prix d'émission seront de 9700 et 9600 respectivement pour le «TPCI 5,90% 2024-2029 » et «TPCI 6,00% 2024-2031 » par obligation payable en une seule fois à la date de souscription.

2.2.4. Date de jouissance

La date de Jouissance des deux emprunts sera fixée dans les trois (03) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

2.2.5. Date de règlement

La date de règlement sera fixée dans les trois (03) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

2.2.6. Taux d'intérêt nominal annuel

L'emprunt TPCI 5,90% 2024-2029 est assorti d'un taux nominal de 5,90%.

L'emprunt TPCI 6,00% 2024-2031 est assorti d'un taux nominal de 6,00%.

2.2.7. Intérêt annuel

Les obligations issues de l'Emprunt « TPCI 5,90% 2024-2029 » rapporteront un intérêt annuel de 590 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt TPCI 5,90% 2024-2029.

Les obligations issues de l'Emprunt TPCI 6,00% 2024-2031 rapporteront un intérêt annuel de 600 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt TPCI 6,00% 2024-2031.

2.2.8 Amortissement, remboursement

2.2.8.1 Amortissement

Le remboursement des deux emprunts « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » se fera par amortissement constant annuel du capital avec deux (2) ans de différé.

2.2.8.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

L'Émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat

ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des obligations restant en circulation.

2.2.8.3. Remboursement anticipé au gré de l'émetteur

Sous réserve du préavis mentionné au paragraphe 2.2.8.4 « information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé » l'Émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des obligations restant en circulation au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date de remboursement.

En cas de remboursement partiel, les obligations ainsi amorties par anticipation seront amputées sur le volume total des obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

2.2.8.4. Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement.

La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'Obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

2.2.8.5. Annulation des Obligations

Les obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

2.2.9. Durée de l'emprunt

La durée de l'Emprunt « TPCI 5,90%2024-2029 » est de 5 ans et celle de l'Emprunt « TPCI 6,00% 2024-2031 » est de 7 ans.

2.2.10. Assimilations ultérieures

Au cas où l'Émetteur envisagerait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

2.2.11. Rang de créance

Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

2.2.12. Maintien de l'emprunt à son rang

L'Émetteur s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce au bénéfice d'autres obligations sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes Obligations. Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations et n'affecte en rien la liberté de l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens en toutes autres circonstances.

2.2.13. Garantie

Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'État de Côte d'Ivoire.

2.2.14. Mécanisme de paiement

A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte du Trésor Public du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procédera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.15. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

2.2.16. Liquidité

Les Obligations issues des deux emprunts bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2.17. Représentation des porteurs de titres

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'Obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

2.2.18. Régime fiscal

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

2.2.19. Admission à la BRVM, négociation

2.2.19.1. Cotation

La cotation des emprunts obligataires « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » sur le marché secondaire commence le premier jour ouvré suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/ livraison.

2.2.19.2. Restriction sur la libre négociabilité des titres

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

2.2.19.3. Bourse de cotation

Tous les emprunts obligataires émis sur le marché financier régional de l'UEMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé TPCI. Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique « Obligations d'Etats ».

2.2.19.4. Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés

Sans objet.

2.2.20. Renseignements généraux

2.2.20.1. Co-chefs de file de l'opération

BOA CAPITAL SECURITIES, BRIDGE SECURITIES, BNI FINANCES, PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT,

INVICTUS CAPITAL&FINANCES ET CGF BOURSE ont été mandatés par l'Emetteur en qualité de Co-chefs de file du syndicat de placement pour la cession des titres auprès du public.

2.2.20.2. Service financier

Le service financier des emprunts « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par BOA CAPITAL SECURITIES.

2.2.20.3. Tribunaux compétents en cas de contestation

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de ces emprunts.

2.2.20.4. Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

2.2.20.5. Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des Obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs agréées par l'AMF-UMOA, des frais sont prélevés au titre des obligations (droits de garde, commission de tenue de compte).

Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

2.2.21. Code ISIN

L'emprunt obligataire TPCI 5,90% 2024-2029 a reçu le code international CI 000 000 83 07 du Dépositaire Central/Banque de Règlement.

L'emprunt obligataire TPCI 6,00% 2024-2031 a reçu le code international CI 000 000 84 05 du Dépositaire Central/Banque de Règlement.

2.3. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DES EMPRUNTS

Le remboursement du capital des emprunts se fera par amortissement constant annuel après deux (2) ans de différé, à la date d'anniversaire de la date de jouissance.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE L'EMPRUNT TPCI 5,90% 2024-2029

MONTANT : **50 000 000 000 FCFA**

DUREE : **5 ans**

TAUX D'INTERET : **5,90%**

DIFFERE : **2 ans**

REMBOURSEMENT : **Annuel**

Montant en FCFA

ECHÉANCES	ENCOURS DEBUT DE PERIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERÊTS	TOTAL	*ENCOURS FIN DE PERIODE*
2025	50 000 000 000	5 000 000	-	-	2 950 000 000	2 950 000 000	50 000 000 000
2026	50 000 000 000	5 000 000	-	-	2 950 000 000	2 950 000 000	50 000 000 000
2027	50 000 000 000	5 000 000	1 666 667	16 666 666 667	2 950 000 000	19 966 666 667	33 333 333 333
2028	33 333 333 333	3 333 333	1 666 667	16 666 666 667	1 966 666 667	18 633 333 333	16 666 666 667
2029	16 666 666 667	1 666 667	1 666 667	16 666 666 667	983 333 333	17 650 000 000	-
TOTAL				50 000 000 000	11 800 000 000	61 800 000 000	

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE L'EMPRUNT TPCI 6,00% 2024-2031

MONTANT : **40 000 000 000 FCFA**

DUREE : **7 ans**

TAUX D'INTERET : **6,00%**

DIFFERE : **2 ans**

REMBOURSEMENT : **Annuel**

Montant en FCFA

ECHÉANCES	ENCOURS DEBUT DE PERIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERÊTS	TOTAL	*ENCOURS FIN DE PERIODE*
2025	40 000 000 000	4 000 000	-	-	2 400 000 000	2 400 000 000	40 000 000 000
2026	40 000 000 000	4 000 000	-	-	2 400 000 000	2 400 000 000	40 000 000 000
2027	40 000 000 000	4 000 000	800 000	8 000 000 000	2 400 000 000	10 400 000 000	32 000 000 000
2028	32 000 000 000	3 200 000	800 000	8 000 000 000	1 920 000 000	9 920 000 000	24 000 000 000
2029	24 000 000 000	2 400 000	800 000	8 000 000 000	1 440 000 000	9 440 000 000	16 000 000 000
2030	16 000 000 000	1 600 000	800 000	8 000 000 000	960 000 000	8 960 000 000	8 000 000 000
2031	8 000 000 000	800 000	800 000	8 000 000 000	480 000 000	8 480 000 000	-
TOTAL				40 000 000 000	12 000 000 000	52 000 000 000	

2.4. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

2.4.1. Les ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets du consortium. Il appartiendra au consortium de veiller au débit des montants correspondants aux souscriptions des clients.

2.4.2. Règles d'allocation des ordres de souscription

Le consortium sera retenu à hauteur de 100% des souscriptions.

En cas de sursouscription, l'émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription.

Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération. Le nombre de titres supplémentaires à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial.

La SGI centralisatrice BOA CAPITAL SECURITIES informe régulièrement l'émetteur de l'évolution des souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement de montant.

2.4.3. Règlement et livraison des titres

A la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par BOA CAPITAL SECURITIES à travers les SGI teneurs de comptes.

2.4.4. Déclaration des résultats de l'émission obligataire

Après l'allocation des titres, la SGI centralisatrice BOA CAPITAL SECURITIES prépare un compte rendu synthétique de l'opération.

Le compte rendu synthétique doit être envoyé à l'AMF-UMOA au plus tard à la fin de la journée de l'allocation des offres. Il est également publié par voie de presse électronique dans le même délai.

Un compte rendu détaillé comportant les statistiques de l'émission, dont le modèle est prévu par la circulaire n°001-2005, doit être envoyé à l'AMF-UMOA avec copie au DC/ BR, au plus tard trois (03) jours ouvrés suivant la date d'allocation. L'AMF-UMOA en accuse réception.

2.5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DERNIERS EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'ETAT DE CÔTE D'IVOIRE

Depuis vingt-cinq (25) ans, l'Etat de Côte d'Ivoire se distingue par sa présence remarquée sur le marché financier régional. De 1999 au 13 août 2024 un montant de 5520,9 milliards de FCFA a pu être mobilisé en emprunts obligataires. Le succès des émissions de titres publics pendant ces années, témoigne de la crédibilité de l'Etat de Côte d'Ivoire et de la qualité de sa signature.

Le tableau suivant résume les différentes émissions obligataires de l'Etat sur le marché financier régional par appel public à l'épargne sur la période 1999 au 13 août 2024 en milliards de FCFA.

HISTORIQUE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES RÉALISÉS PAR LA CÔTE D'IVOIRE DE 1999 AU 13 AOÛT 2024

N°	NATURE OPÉRATION	TAUX D'INTÉRÊT	DATE DE JOUISSANCE	AMORTISSEMENT	MONTANT ATTENDU*	MONTANT RÉALISÉ*	ECART*	TAUX DE RÉALISATION	NATURE	ENCOURS AU 26/08/2024
1	TPCI 1999-2002	8,00%	15/05/1999	IF	15	30,2	15,2	202%	Echu	-
2	TPCI 2002-2005	7,00%	10/06/2002	IF	30	64,0	34,0	213%	Echu	-
3	TPCI 2003-2006	6,50%	18/09/2003	IF	30	40,4	10,4	135%	Echu	-
4	TPCI 2005-2008	6,50%	15/07/2005	IF	40	86,1	46,1	215%	Echu	-
5	TPCI 2006-2009	6,50%	17/07/2006	IF	80	84,2	4,2	105%	Echu	-
6	TPCI 2007-2010	6,00%	18/05/2007	IF	30	51,7	21,7	172%	Echu	-
7	TPCI 2008-2011	6,25%	15/09/2008	IF	60	61,2	1,2	102%	Echu	-
8	TPCI 2009-2014	6,95%	05/08/2009	ACD	60	107,3	47,3	179%	Echu	-
9	TPCI 2010-2013	6,25%	31/05/2010	IF	60	64,8	4,8	108%	Echu	-
10	TPCI 2010-2017	7,00%	01/10/2010	AC	62	22,9	-39,1	37%	Echu	-
11	TPCI 2011-2016	6,50%	15/09/2011	ACD	100	160,2	60,2	160%	Echu	-
12	TPCI 2012-2015	6,00%	25/05/2012	ACD	60	71,9	11,9	120%	Echu	-
13	TPCI 2012-2017	6,50%	19/09/2012	ACD	60	93,7	33,7	156%	Echu	-
14	TPCI 2013-2016	6,00%	08/07/2013	IF	93	120,9	27,9	130%	Echu	-
15	TPCI 2013-2018	6,30%	03/12/2013	ACD	91	97,7	6,7	107%	Echu	-
16	TPCI 2014-2022	6,55%	20/05/2014	ACD	120	61,8	-58,2	52%	Echu	-
17	TPCI N°02/2014	3,00%	19/12/2014	ACD	80	99,9	19,9	125%	Encours	7,1
18		5,85%	19/12/2014	ACD	80	174,9	94,9	219%	Echu	-
19	TPCI 2015-2025	5,99%	14/05/2015	ACD	120	133,3	13,3	111%	Encours	16,7
20	TPCI 2015-2022	5,85%	05/10/2015	ACD	150	156,9	6,9	105%	Echu	-
21	TPCI 2016-2028	6,00%	08/04/2016	ACD	120	125,5	5,5	105%	Encours	50,2
22	TPCI 2016-2026	5,90%	15/06/2016	ACD	150	159,7	9,7	106%	Encours	39,9
23	TPCI 2016-2026	5,90%	17/11/2016	ACD	100	141,9	41,9	141,90%	Encours	60,8
24	TPCI 2017-2029	6,25%	31/03/2017	ACD	120	137,0	17,0	114,21%	Encours	61,7
25	TPCI 2017-2024	5,95%	24/10/2017	ACD	100	145,3	45,3	145,30%	Encours	14,5
26	TPCI 2017-2024	5,95%	10/11/2017	ACD	100	153,3	53,3	153,30%	Encours	15,3
27	TPCI 2017-2025	6,00%	29/12/2017	ACD	60	65,6	5,6	109,33%	Encours	16,4
28	TPCI 2018-2026	6,00%	02/08/2018	ACD	100	165,0	65,0	165%	Encours	54,9
29	TPCI 2018-2026	6,00%	19/10/2018	ACD	100	130,2	30,0	165%	Encours	65,1
30	TPCI 2018-2025	5,95%	13/12/2018	ACD	100	112,5	12,5	113%	Encours	33,8
31	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	20/03/2019	ACD	75	102,5	27,5	136,60%	Encours	41,0
32	TPCI 6,00% 2019-2029	6,00%	20/03/2019	ACD	50	31,5	-18,5	63%	Encours	19,7
33	TPCI N°02/2019	5,75%	20/06/2019	ACD	60	78,8	18,8	131%	Encours	31,5
34		2,23%	20/06/2019	ACD	40	47,0	7,0	118%	Encours	23,5
35	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	11/07/2019	ACD	60	116,7	56,7	194%	Encours	46,7
36	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	21/08/2019	ACD	50	79,9	29,9	160%	Encours	32,0
37	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	17/10/2019	ACD	65	111,5	46,5	172%	Encours	66,9
38	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	04/12/2019	ACD	150	224,0	46,5	172%	Encours	78,8
39	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	04/12/2019	ACD	40	131,3	91,3	328,30%	Encours	134,4
40	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	10/01/2020	ACD	55	129,4	74,4	149,30%	Encours	77,7
41	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	28/02/2020	ACD	80	86,4	6,4	108,00%	Encours	51,8
42	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	28/02/2020	ACD	30	37,8	7,8	126,02%	Encours	28,4
43	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	23/04/2020	ACD	30	61,7	31,7	205,67%	Encours	42,1
44	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	23/04/2020	ACD	80	56,1	-23,9	70,14%	Encours	37,0
45	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	16/06/2020	ACD	33,5	34,6	1,1	103,33%	Encours	39,2
46	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	16/06/2020	ACD	80	65,4	-14,6	81,74%	Encours	23,3
47	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	16/06/2020	ACD	30	31,0	1,0	103,33%	Encours	20,8
48	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	29/07/2020	ACD	100	93,1	-6,9	93,10%	Encours	55,9
49	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	29/07/2020	ACD	45	28,2	-16,8	62,67%	Encours	21,1
50	TPCI 5,80% 2020-2030	5,90%	28/08/2020	ACD	40	43,6	3,6	109,00%	Encours	32,7

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION

51	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	02/10/2020	ACD	90	98,9	8,9	109,89%	Encours	59,3
52	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	02/10/2020	ACD	45	48,8	3,8	108,44%	Encours	36,6
53	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	28/10/2020	ACD	100	96,8	-3,2	96,79%	Encours	77,4
54	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	28/10/2020	ACD	50	54,9	4,9	109,74%	Encours	48,0
55	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	20/11/2020	ACD	50	51,0	1,0	101,90%	Encours	40,8
56	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	24/12/2020	ACD	80	81,2	1,2	101,54%	Encours	65,0
57	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	24/12/2020	ACD	40	41,3	1,3	103,13%	Encours	36,1
58	TPCI 5,80% 2021-2028	5,80%	09/03/2021	ACD	110	112,1	2,1	101,86%	Encours	89,6
59	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	09/03/2021	ACD	50	50,4	0,4	100,84%	Encours	44,1
60	TPCI 5,80% 2021-2028	5,80%	13/05/2021	ACD	100	110,0	10,0	110,00%	Encours	88,0
61	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	13/05/2021	ACD	50	55,0	5,0	110,00%	Encours	48,1
62	TPCI 5,80% 2021-2028	5,80%	13/05/2021	ACD	130	143,0	13,0	110,00%	Encours	126,4
63	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	13/05/2021	ACD	20	22,0	2,0	110,00%	Encours	20,9
64	TPCI 5,80% 2021-2028	5,80%	16/08/2021	ACD	50	55,0	5,0	110,00%	Encours	44,0
65	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	30/09/2021	ACD	110	117,0	7,0	106,36%	Encours	102,4
66	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	05/11/2021	ACD	150	165,0	15,0	110,00%	Encours	165,0
67	TPCI 5,90% 2021-2036	5,90%	16/12/2021	ACD	220	242,0	22,0	110,00%	Encours	242,0
68	TPCI 5,90% 2022-2037	5,90%	01/02/2022	ACD	150	165,0	15,0	110,00%	Encours	165,0
69	TPCI 5,75% 2022-2037	5,75%	22/03/2022	ACD	200	205,8	5,8	102,90%	Encours	205,8
70	TPCI 5,75% 2022-2037	5,75%	29/04/2022	ACD	300	316,4	16,4	105,45%	Encours	316,4
71	TPCI 5,75% 2022-2032	5,65%	15/06/2022	ACD	150	150,1	0,1	100,04%	Encours	150,1
72	TPCI 5,65% 2022-2029	5,65%	29/07/2022	ACD	75	82,5	7,5	109,93%	Encours	82,5
73	TPCI 5,75% 2022-2032	5,75%	29/07/2022	ACD	75	82,1	7,1	109,46%	Encours	82,1
74	TPCI 5,85% 2022-2042	5,85%	29/07/2022	ACD	50	55,0	5,0	110,00%	Encours	52,1
75	TPCI 5,65% 2022-2029	5,65%	07/10/2022	ACD	180	198,0	18,0	110,00%	Encours	198,0
76	TPCI 5,75% 2022-2032	5,75%	07/10/2022	ACD	65	67,9	2,9	104,53%	Encours	67,9
77	TPCI 5,65% 2022-2029	5,65%	11/11/2022	ACD	350	350,0	-	100,00%	Encours	350,0
78	TPCI 5,65% 2022-2029	5,65%	13/12/2022	ACD	150	108,0	-42,0	71,97%	Encours	108,0
79	TPCI 5,75% 2023-2030	5,75%	28/02/2023	ACD	150	121,8	-28,2	81,19%	Encours	121,8
80	TPCI 6,00% 2023-2030	6,00%	17/05/2023	ACD	150	121,9	-28,1	81,24%	Encours	121,9
81	TPCI 5,90% 2023-2028	5,90%	31/07/2023	ACD	40	43,8	3,8	109,50%	Encours	43,8
82	TPCI 6,00% 2023-2030	6,00%	31/07/2023	ACD	80	80,8	0,8	101,00%	Encours	80,8
83	TPCI 5,90% 2023-2028	5,90%	12/10/2023	ACD	40	42,2	2,2	105,50%	Encours	42,2
84	TPCI 6,00% 2023-2030	6,00%	12/10/2023	ACD	70	76,8	6,8	109,71%	Encours	76,8
85	TPCI 5,90% 2023-2028	5,90%	14/12/2023	ACD	70	74,4	4,4	106,29%	Encours	61,6
86	TPCI 6,00% 2023-2030	6,00%	14/12/2023	ACD	50	49,7	-0,3	99,40%	Encours	49,7
87	TPCI 5,90% 2024-2029	5,90%	23/03/2024	ACD	100	77,1	-22,9	77,10%	Encours	77,1
88	TPCI 6,00% 2024-2031	6,00%	23/03/2024	ACD	70	77,0	7,0	110,00%	Encours	77,0
89	TPCI 6,00% 2024-2031	5,90%	19/07/2024	ACD	215	101,6	-113,4	47,26%	Encours	101,5
90	TPCI 6,00% 2024-2031	6,00%	19/07/2024	ACD	145	77,4	-67,6	53,38%	Encours	77,4
91	TPCI 6,00% 2024-2029	5,90%	26/08/2024	ACD	80	77,5	2,5	96,94%	Encours	77,6
92	TPCI 6,00% 2020-2030	6,00%	26/08/2024	ACD	70	59,2	-10,9	84,50%	Encours	59,2
TOTAL					8 184,5	9 116,6	904,4			5 520,9

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER



CHAPITRE 03

3.1 RAPPEL DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN 2023

SECTEUR REEL

Sur le plan international,

La reprise économique mondiale, après la pandémie de COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise du coût de la vie, s'avère étonnamment résiliente car la croissance demeure forte. L'inflation recule plus vite que prévu par rapport au pic de 2022 et a des répercussions moins néfastes que prévu sur l'emploi et l'activité, grâce à l'évolution favorable de l'offre et au resserrement des politiques des banques centrales, qui a permis de maintenir l'ancrage des anticipations d'inflation. Dans le même temps, le relèvement des taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation et le retrait des dispositifs d'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé devraient peser sur la croissance en 2024.

Dans ce contexte, selon les dernières estimations du Fonds Monétaire International (FMI), publiées en février 2024, la croissance de l'économie mondiale est restée forte et s'est établie à 3,1% en 2023 après une progression de 3,5% en 2022. La consolidation de la croissance s'est manifestée tant dans les pays avancés (+1,6% en 2023 contre +2,6% en 2022) que dans les pays émergents et pays en développement (+4,1% en 2023 comme en 2022). Cette consolidation s'est accompagnée d'un ralentissement de l'inflation qui est passée de 8,7% en 2022 à 6,8% en 2023

En 2024, la croissance mondiale devrait se maintenir à 3,1% comme en 2023 avant de s'accélérer légèrement pour atteindre 3,2 % en 2025. Néanmoins, la projection de la croissance mondiale en 2024 et 2025 est inférieure à la moyenne annuelle historique (2000–19) de 3,8 %, en raison du durcissement des politiques monétaires et du retrait de dispositifs d'appui budgétaire, de même que la faiblesse de la croissance tendancielle de la productivité. Les pays avancés devraient voir leur croissance augmenter légèrement en 2024 avant de se maintenir en 2025 (+1,7% en 2024 et 2025 contre +1,6% en 2023). Quant aux pays émergents et aux pays en développement, ils devraient connaître une croissance stable en 2024 et 2025 (+4.1%), mais des disparités seront observées d'une région à l'autre.

Pour 2025, la croissance mondiale devrait se situer à 3,2% contre 3,1% en 2024, en lien avec l'évolution de l'activité économique dans les pays avancés (+1,7%)

ainsi que dans les pays émergents et pays en développement (+4,1%).

S'agissant spécifiquement de l'Afrique subsaharienne, la croissance économique, estimée à 3,3% en 2023, s'établirait à 3,7% en 2024 et à 4,1% en 2025 au fur et à mesure que les effets négatifs de chocs météorologiques antérieurs s'atténuent et que les problèmes d'approvisionnement sont progressivement résolus.

Par ailleurs, la plupart des pays devraient afficher une inflation globale plus faible en 2023 qu'en 2022. En effet, l'inflation mondiale est ressortie à 6,8 % en 2023 et devrait tomber à 5,8 % en 2024 et à 4,4 % en 2025.

Sur le plan national,

Après un taux de croissance de 6,2% en 2022, l'économie ivoirienne a évolué de 6,5 % en 2023, en lien avec la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025, notamment le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

Ainsi, les évolutions sectorielles de l'offre et de la demande se présentent comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire a connu une baisse de 4,1% contre une hausse de 4,3% en 2022 en relation avec la régression de l'agriculture d'exportation (-11,8%) en dépit de la croissance de l'agriculture vivrière (+8,5%), de la sylviculture (+0,4%) et de la pêche (+0,7%).

La baisse de l'agriculture d'exportation a résulté de la diminution des productions de cacao (-22,7%), de café (-50,6%) et de coton graine (-49,9%) en dépit de la progression des productions des autres spéculations.

Le fléchissement des productions du binôme café-cacao est lié (i) aux conditions climatiques défavorables, (ii) aux facteurs agronomiques, notamment le repos végétatif observés en 2022, (iii) à la cherté des engrais limitant leur application dû à la guerre en Ukraine, (iv) aux mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays, surtout (v) à l'arrêt de distribution des semences améliorées dans le cadre de la mesure de limitation de la production cacaoyère à deux millions de tonnes.

La contraction de la production de coton-graine a résulté de l'invasion du bassin cotonnier, en 2022, par des insectes ravageurs appelés « jassides ».

Ces insectes ont décimé des plantations entières, affectant ainsi la campagne cotonnière 2022-2023 qui couvre la période allant de décembre 2022 à mai 2023.

L'augmentation de la production sucrière (+2,0%) a découlé de la maîtrise de la maladie de la mosaïque de la canne intervenue en début de campagne et de la poursuite de la mise en œuvre des contrats-plans visant à booster les investissements en faveur de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises productrices.

La filière de la noix de cajou (+19,2%) a continué à bénéficier des bonnes pratiques agricoles, d'une amélioration continue des rendements ainsi que d'un prix bord champ stable et rémunérateur.

Quant à la filière ananas (+5,0%), elle a profité des avantages du PURGA 2 pour la Filière Ananas qui a consisté à (i) labourer 167 hectares de parcelles cultivables, (ii) mettre en place 65 hectares d'ananas variété MD2 avec une estimation de production de 3 250 tonnes, (iii) acquérir des pesticides, du matériel et des équipements agricoles et (iv) distribuer des pesticides et des engrais aux producteurs.

Concernant l'agriculture vivrière, sa croissance a découlé de la hausse des différentes productions notamment les tubercules et bananes plantains (+6,5%), les céréales (+13,1%), l'aubergine (+22,1%) et le gombo (+138,7%). La hausse de la production de bananes plantains est attribuable principalement aux stratégies mises en place par le projet PURGA 2 dont (i) le renforcement des capacités en matériels d'un pépiniériste de banane plantain pour fournir 240 000 plants aux producteurs, (ii) la mise à disposition de 120 ha de parcelles aménagées et équipées en système d'irrigation et (iii) l'aménagement de trois (03) plateformes de conditionnement avec une facilité de commercialisation.

Le secteur secondaire a progressé de 10,3% en 2023 après la hausse de 8,1% en 2022. Cette progression est en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+8,6%), l'énergie (+19,8%), les industries agroalimentaires (+7,6%), les autres industries manufacturières (+7,6%), l'extraction minière (+7,5%) et les produits pétroliers (+20,0%).

Les activités du BTP ont connu un dynamisme lié au démarrage et à l'accélération de certains grands projets d'infrastructures prévus, notamment : (i) la construction de l'autoroute reliant les villes de Bassam et d'Assinie, (ii) la construction de huit nouveaux échangeurs à Abidjan,

(iii) la construction de la deuxième phase de l'échangeur de l'Amitié ivoiro-japonaise, (iv) l'aménagement de l'auto-route Y4 de contournement de la ville d'Abidjan, (v) la construction du 4ème pont d'Abidjan reliant les communes de Yopougon et d'Attécoubé, (vi) la construction de la tour F de la cité administrative du Plateau, (vii) les travaux de renforcement de la côtière, (viii) les travaux d'aménagement et de bitumage de plusieurs routes et à l'achèvement d'autres projets notamment (ix) l'ensemble des stades et des infrastructures devant abriter la CAN, (x) le 5ème pont d'Abidjan reliant les communes de Cocody et du Plateau et (xi) la section Tiébissou – Bouaké de l'autoroute du Nord.

L'accélération de l'énergie a résulté principalement de la mise en œuvre globale des différents projets d'investissements notamment (i) l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique de la Côte d'Ivoire et la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES), (ii) l'amélioration de la sécurité d'exploitation du système électrique, l'alimentation des zones rurales en électricité, (iii) la facilitation de l'autonomisation de la femme et la création des activités génératrices de revenus, (iv) l'amélioration de la qualité de la fourniture de l'électricité (Réduction du Temps Moyen de Coupure et de l'Energie Non Distribuée), du rendement et de la sûreté de fonctionnement et (v) l'accompagnement du développement des Zones industrielles de la Côte d'Ivoire.

La croissance de l'extraction minière a découlé notamment, de la hausse de la production de pétrole brut (+15,6%), d'or (+4,4%), de nickel (+34,8%), de manganèse (+26,4%) en dépit de la baisse de la production de diamant (-60,9%). La production de pétrole brut a bénéficié des retombées des investissements et des opérations de maintenance réalisés durant l'année 2022. L'extraction aurifère a profité de la mise en production de la mine de Gregbeu dans le département de Zoukougbeu. Quant à la production de nickel, elle a tiré avantage de l'amélioration des conditions de transport et d'exportation du minerai, grâce notamment à l'utilisation du port de San Pedro en plus du port d'Abidjan. S'agissant de la production de diamant, elle a pâti de l'épuisement progressif des sites exploitables par les méthodes artisanales utilisées actuellement.

Le secteur tertiaire est ressorti en accroissement de 8,4% en 2023, après la hausse de 6,3% en 2022, grâce à la vitalité des transports (+9,3%), des télécommunications (+8,7%), du commerce (+7,4%) et des autres services (+8,6%). Cette dynamique a été induite principalement par les performances au niveau du secteur secondaire.

En outre, la bonne performance des télécommunications est en relation avec la poursuite des investissements réalisés afin d'améliorer la couverture du pays, le déploiement de la fibre optique et la digitalisation du pays.

L'activité de transport s'est globalement maintenue à la hausse, grâce à l'évolution favorable de toutes ses composantes hormis le transport ferroviaire qui a enregistré un repli du trafic de marchandises. Le transport ferroviaire est limité, d'une part, par l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et du matériel d'exploitation, et d'autre part, par la crise sociopolitique et sécuritaire au Burkina Faso qui perturbe ses échanges.

Le commerce a continué de tirer parti de la reprise effective des activités économiques en relation avec la levée de certaines mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19.

Le secteur non marchand a progressé de 4,7% après 8,8% en 2022, en raison d'une part, des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous et d'autre part, en lien avec les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire.

Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 8,0% après 1,7% en 2022 grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique dans un contexte d'accélération de l'inflation.

Au niveau de la demande, la croissance a été tirée par le dynamisme des investissements (+9,3% après +13,9% en 2022) et l'affermissement de la consommation finale

(+4,5% contre +5,3% en 2022).

La consommation finale a bénéficié de la consolidation de la consommation publique (+3,5% après +11,1% en 2022) et de la consommation des ménages (+4,7% après +4,4% en 2022), sous l'effet de la hausse des revenus et des créations d'emplois aussi bien dans le secteur privé que public.

Les investissements ont été soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction (i) de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, (ii) de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké section Tiébissou-Bouaké, (iii) de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro, (iv) du barrage hydroélectrique de Gribo Popoli, (v) de la centrale à charbon de San-Pedro, (vi) de la centrale à biomasse d'Aboisso et (vii) des centrales solaires de Boundiali, de Laboa et de Touba. Par ailleurs, les investissements ont bénéficié également du renforcement du réseau routier et des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

Ainsi, le taux d'investissement global est ressorti à 25,5% du PIB contre 25,2% en 2022. Quant au taux d'investissement public, il s'est établi à 6,8% après 7,2% en 2022.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services se sont affichées en hausse de 8,4% après 58,3% en 2022, sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services sont ressorties en augmentation de 2,5% après une progression de 47,9% en 2022, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

L'inflation a évolué de 4,4%, au-delà du seuil communautaire de maximum 3%, en lien avec le renchérissement des produits énergétiques et des produits alimentaires.

Tableau 1 : Croissance par secteur d'activités en 2023

	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Non Marchand	Droits et taxes	PIB Total
Croissance (%)	-4,1	10,3	8,4	4,7	8,0	6,5

Source : DGE/DPPSE

FINANCES PUBLIQUES

En 2023, les recettes totales et dons ressortiraient à 7 871,6 milliards (16,4% du PIB), soit une hausse de 1 485,7 milliards (23,3%) comparée à 2022 comportant 7 549,9 milliards de recettes propres et 321,6 milliards de dons. Les recettes fiscales se sont établies à 6 638,0

milliards en hausse de 1 319,8 milliards (+24,8%) par rapport à 2022.

Quant aux dépenses publiques, elles connaîtraient une hausse de 10,9% par rapport à 2022 portée substantiellement par les dépenses courantes, les dépenses d'investissement et les charges de la dette publique.

En définitive, les dépenses totales et prêts nets seront exécutés à hauteur de 10 385,5 milliards en 2023 contre 9 367,9 milliards en 2022.

Le déficit budgétaire qui était de 6,8% du PIB à fin 2022, s'améliorerait pour s'afficher à 5,3% du PIB. Pour financer ce déficit, l'État aura recours aux marchés monétaire et financier pour un montant de 2 615,6 milliards. Par ailleurs il devra bénéficier d'un soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers d'une part, des appuis budgétaires à hauteur de 967,0 milliards et d'autre part, des emprunts projets de 1 737,1 milliards.

BALANCE DES PAIEMENTS

Pour 2023, le déficit du solde global s'est davantage creusé pour atteindre 2,6% (-1 236,0 milliards) du PIB contre -0,7% du PIB en 2022, en lien avec une dégradation du déficit courant (-8,1% du PIB contre -7,7% du PIB en 2022) et une faible mobilisation des ressources extérieures (-5,3% du PIB contre -6,9% du PIB en 2022). En effet, les entrées nettes de capitaux pour 2023 ont été en retrait par rapport à 2022, principalement en lien avec une moindre mobilisation des prêts-projets et dons projets.

STATISTIQUES MONÉTAIRES

En 2023, la situation monétaire a été marquée par la poursuite de l'orientation restrictive de la politique monétaire amorcée en 2022. Au total, les taux directeurs de la BCEAO ont subi trois relèvements de 25 points de base sur l'année, soit un gain total de 75 points de base, et se sont situés au-delà de leurs niveaux d'avant Covid-19. Dans ce contexte, les statistiques monétaires ont été caractérisées par une hausse de la masse monétaire au sens large (M2) de 3,3% (+561,4 milliards) qui résulte de l'effet conjugué de l'accroissement des encours des créances intérieures (+12,5% ; +1 961,7 milliards) et de la contraction des actifs extérieurs nets (-32,2% ; -1 251,7 milliards). La baisse des actifs extérieurs nets confirme le déficit attendu du solde global de la balance des paiements. Quant à la progression des créances intérieures, elle est attribuable à la hausse, à la fois, des encours des créances sur l'économie de 16,2% (+1 591,2 milliards) et des encours des créances nettes sur l'Administration centrale de 6,3% (+370,4 milliards). Les créances sur l'économie ont bénéficié du dynamisme de l'activité économique et sont ressorties à 23,9% du PIB.

3.2 PREVISIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES EN 2024

SECTEUR REEL

Après un taux de croissance de 6,5% en 2023, l'économie ivoirienne devrait bénéficier de la stabilité socio-politique et se situer à 7,2 % en 2024, en lien avec la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025, notamment le maintien de la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

Par ailleurs, l'évolution du PIB réel suivant ses composantes se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse (+8,3% contre -4,1% en 2023) en relation avec l'augmentation de l'agriculture d'exportation (+10,4%), de l'agriculture vivrière (+6,3%) et de la pêche (+0,2%). La hausse de l'agriculture d'exportation résulterait de la progression de toutes les productions notamment celles de cacao (+9,8%), du café (+70,6%), de bananes dessert (+4,2%), de coton graine (+71,4%), de caoutchouc (+8,0%) et d'ananas (+7,0%). Ce dynamisme découlerait des retombées des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2 et PURGA 2) et de la bonne orientation des organisations professionnelles dans les différents secteurs.

Le secteur secondaire progresserait de 6,6% en 2024 après la hausse de 10,3% en 2023. Cet accroissement proviendrait de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+10,1%), l'énergie (+9,2%), les industries agroalimentaires (+6,8), les autres industries manufacturières (+7,0%), l'extraction minière (+5,1%) et les produits pétroliers (+1,6%). Ce secteur bénéficierait surtout de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production (pétrole, or, Nickel, électricité etc.) et de la croissance de la demande des produits dérivés.

Le secteur tertiaire ressortirait en accroissement de 7,3% en 2024, après la hausse de 8,4% en 2023, grâce à la hausse des transports (+7,1%), des télécommunications (+6,8%), du commerce (+6,7%) et des autres services (+8,0%). Cette dynamique serait induite par les performances au niveau des secteurs primaire et secondaire.

Le secteur non marchand devrait croître de 5,4% après 4,7% en 2023, en raison d'une part, des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous et d'autre part, en lien avec les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 8,3% après 8,0% en 2023 grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique dans un contexte de lutte contre de la vie chère.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+14,3% après +9,3% en 2023) et l'affermissement de la consommation finale (+4,4% contre +4,5% en 2023). La consommation finale bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction (i) du barrage hydroélectrique de Gribo Popoli, (ii) des centrales solaires de Boundiali, de Laboa et de Touba, (iii) des routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, et l'aménagement et la construction de plusieurs routes notamment (iv) Tabou – Prollo, (v) Blolequin – Toulepleu - Frontière Libéria, (vi) Zuénoula – Daloa, (vii) Zuénoula - Gohitafla – Béoumi, (viii) Séguéla – Toubadu, (ix) Korhogo-Sinématiali – Ferké, (x) Séguéla – Touba, (xi) Tioroniaradougou – Guiembe -Dikodougou, (xii) Korhogo – M'Bengou et (xiii) Céchi – Anoumanba – M'batto. Par ailleurs, les investissements bénéficieraient également du renforcement du réseau routier et des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 26,8% du PIB contre 25,5% en 2023. Le taux d'investissement public s'établirait à 7,5% après 6,8% en 2023.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services s'afficheraient en hausse de 6,9% après 8,4% en 2023 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services connaîtraient une hausse de 8,8% après 2,5% en 2023, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

L'inflation évoluerait de 3,4%, en lien avec le maintien des prix élevé des produits énergétiques au niveau international et des produits alimentaires au niveau local.

FINANCES PUBLIQUES

L'année 2024 serait le début de la réduction progressive du déficit budgétaire global pour s'établir à 3,0% du PIB en 2025. Cette réduction serait possible grâce au maintien de la stabilité socio-politique, à la poursuite de la reprise graduelle des activités économiques mondiales et intérieures et à la bonne exécution du PND 2021-2025.

Ainsi, les prévisions des finances publiques en 2024 seraient marquées par une augmentation à la fois des recettes et des dépenses. Les recettes totales et dons ressortiraient à 8 695,9 milliards (16,6% du PIB). La pression fiscale connaîtrait une progression de 0,5 point de pourcentage (soit 14,4% du PIB) pour s'afficher à 7 532,3 milliards (+13,5% par rapport à 2023). Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils s'établiraient à 10 805,5 milliards en 2024 (20,6% du PIB) contre 10 385,5 milliards (21,7% du PIB) exécutés en 2023, soit une progression de 420,0 milliards.

Le déficit budgétaire rapporté au PIB devrait s'afficher à 4,0% après 5,3% en 2023. Pour le financement de son déficit, l'État devrait recourir aux marchés monétaire et financier pour un montant de 3 953,3 milliards. Il devrait par ailleurs bénéficier d'un soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers d'une part, des appuis budgétaires estimés à 814,5 milliards et d'autre part, le financement de projets d'un montant de 1 033,0 milliards.

BALANCE DES PAIEMENTS

Pour 2024, Le déficit courant devrait s'améliorer pour se situer à 6,8% du PIB (-3 541,6 milliards) en lien avec une réduction du déficit de la balance commerciale des biens et services (-2,3% du PIB contre -3,7% du PIB

en 2023). Pour financer ce déficit, le solde du compte financier s'établirait à -6,0% du PIB en lien avec une mobilisation plus accrue des investissements directs et de portefeuille. Quant au solde global, il serait déficitaire à -0,7 % du PIB (-371,2 milliards) en amélioration par rapport à celui de 2023 (-2,6% du PIB).

STATISTIQUES MONÉTAIRES

Les statistiques monétaires en 2024 seraient caractérisées par un accroissement de la masse monétaire au sens large (M2) de 9,1%, attribuable à la progression des créances intérieures de 15,2% tandis que les actifs extérieurs nets reculeraient de 14,1%, en relation avec le déficit du solde global de la balance des paiements.

Les créances intérieures, bénéficieraient du dynamisme, à la fois, des encours des créances nettes sur l'Administration Centrale (+17,2%) et des créances sur l'économie (+14,2%) qui tireraient avantage de l'opérationnalisation effective de la société de garantie des crédits aux Petites et Moyenne Entreprises (PME).

Au niveau des composantes de la masse monétaire au sens large, les dépôts dans les banques augmenteraient de 9,9% et la monnaie fiduciaire de 6,5%. La part des dépôts dans la masse monétaire se situerait à 77,5% tandis que celle de la circulation fiduciaire représenterait 22,5%. Les créances à l'économie ressortiraient à 24,9% du PIB.

3.3 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2025

SECTEUR REEL

Les principales hypothèses qui sous-tendent la croissance du PIB en 2025 prennent en compte, le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la persistance dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs porteurs de croissance. De façon spécifique, il s'agit de :

- La poursuite de la bonne exécution du PND 2021-2025 ;
- le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Gouvernement-secteur privé ;
- la densification des politiques d'attractivité et d'accroissement des investissements directs étrangers ;

- la mitigation des problèmes sécuritaires aux frontières nord du Pays ;
- la non aggravation de la guerre en Ukraine et la mitigation des répercussions sur l'économie nationale ;
- le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ; et
- l'affermissement de la trésorerie de l'Etat.

Ainsi, le taux de croissance s'établirait à 7,0%. L'évolution des composantes du PIB réel se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse de 5,4% après une hausse de 8,3% en 2024 en relation avec la hausse de l'agriculture d'exportation (+5,2%) et de l'agriculture vivrière (+6,3%). Ce dynamisme découlerait des retombées des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2 et PURGA 2) et de la bonne orientation des organisations professionnelles dans les différents secteurs.

Le secteur secondaire progresserait de 8,7% en 2025 après la hausse de 6,6% en 2024. Cette progression serait en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+10,3%), l'énergie (+10,4%), les industries agroalimentaires (+6,5%), les autres industries manufacturières (+7,0%), l'extraction minière (+18,1%) et les produits pétroliers (+3,9%). Ce secteur bénéficierait surtout de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production (pétrole, or, Nickel, électricité etc.) et de la croissance de la demande des produits dérivés.

Le secteur tertiaire ressortirait en hausse de 6,9% en 2025 contre 7,3% en 2024, grâce à la vitalité des transports (+7,0%), des télécommunications (+6,2%), du commerce (+6,6%) et des autres services (+7,1%). Cette dynamique serait la résultante des performances enregistrées au niveau des secteurs primaire et secondaire.

Le secteur non marchand reste à 5,2% en 2025 contre 5,4% en 2024, en raison des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en accroissement de 8,1% en 2025 après 8,3% en 2024 grâce aux différentes réformes d'administration en cours et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique dans un contexte de lutte contre la vie chère.

Au niveau de la demande :

La croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+7,8% après +14,3% en 2024) et l’affermisssement de la consommation finale (+4,7% après 4,4% en 2024).

La consommation finale bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d’emplois.

Les investissements seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction (i) du barrage hydroélectrique de Gribo Popoli, (ii) des centrales solaires de Boundiali, de Laboa et de Touba, (iii) des routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d’Abidjan, et l’aménagement et la construction de plusieurs routes notamment (iv) Tabou – Proлло, (v) Blolequin –Toulepleu - Frontière Libéria, (vi) Zuénoula – Daloa, (vii) Zuénoula - Gohitafla – Béoumi, (viii) Séguéla – Toubadu, (ix) Korhogo-Sinémati-ali – Ferké, (x) Séguéla – Touba, (xi) Tioroniaradougou – Guiembe -Dikodougou, (xii) Korhogo – M’Bengue et (xiii)

Céchi – Anoumanba – M’batto. Par ailleurs, les investissements bénéficieraient également du renforcement du réseau routier et des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

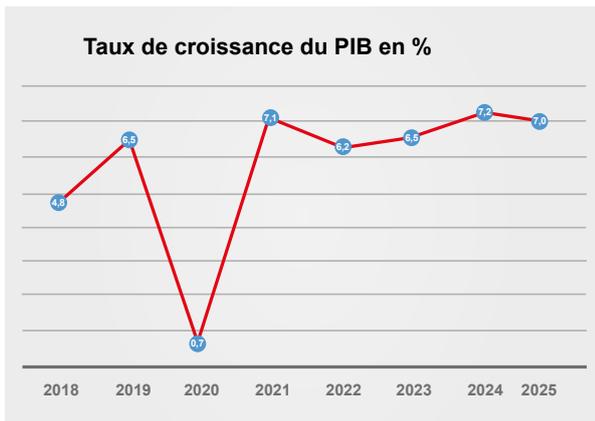
Ainsi, le taux d’investissement global ressortirait à 26,7% du PIB contre 26,8% en 2024. Le taux d’investissement public s’établirait à 6,7% contre 7,5% en 2024

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services s’afficheraient en hausse de 5,8% après 6,9% en 2024 sous l’impulsion du dynamisme de l’économie.

Les exportations de biens et services connaîtraient une augmentation de 7,5% après une hausse de 8,8% en 2024, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

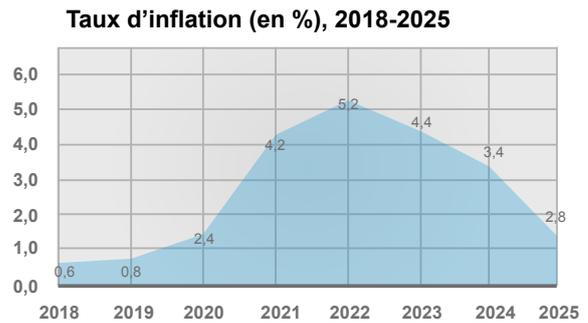
Le taux d’inflation se situerait à 2,8%, en lien avec le renchérissement des produits énergétiques au niveau international et des produits alimentaires au niveau local.

Graphique 1 : Taux de croissance du PIB réel (en %), 2018-2025



Source : DGE/DPPSE

Graphique 2 : Evolution de l’inflation, 2018-2025



Source : MEPD/DGE/DPPSE/INS

FINANCES PUBLIQUES

Les prévisions des finances publiques en 2025 tableraient sur l'amélioration continue du solde budgétaire global. En effet, le déficit du solde budgétaire ressortirait à 3,0% contre 4,0% en 2024.

Les recettes totales et dons atteindraient 9 778,8 milliards (17,1% du PIB) contre 8 695,9 milliards en 2024 (16,6% du PIB). Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils seraient contenus et s'établiraient à 11 509,5 milliards en 2025 (20,1% du PIB) contre 10 805,5 milliards (20,6% du PIB) prévus en 2024, soit une progression de 704,0 milliards.

Cette embellie de la situation financière montre que le pays reste sur une trajectoire économique positive qui devra être renforcée pour accélérer la transformation structurelle de son économie telle qu'envisagée dans la nouvelle stratégie Côte d'Ivoire 2030. Pour ce faire, le pays devrait investir davantage dans de nouveaux domaines à fort potentiel de création de richesses et d'emplois de qualité. Ceux-ci permettraient d'inclure et de générer des dividendes pour les femmes et les couches sociales les plus défavorisées, y compris celles vivant dans les zones rurales les plus reculées

En matière d'endettement, le Gouvernement continuera de privilégier les sources concessionnelles de financement. Cependant, pour la réalisation de certains investissements, une enveloppe de financement non concessionnel sera nécessaire. Dans l'ensemble, le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels, soient contractés dans le cadre de la politique nationale d'endettement afin de préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

BALANCE DES PAIEMENTS

En 2025, le solde global devrait être excédentaire à 1,8% du PIB, correspondant à une entrée nette de 1033,8 milliards. Cette amélioration se justifierait principalement par la tendance baissière du déficit des transactions courantes qui s'afficherait à 4,7% du PIB (-2 679,1 milliards), en lien avec une augmentation de l'excédent des biens et une réduction du déficit des services.

STATISTIQUES MONÉTAIRES

En 2025, la masse monétaire au sens large (M2) progresserait de 12,9%, sous l'effet d'un accroissement combiné des créances intérieures (+11,2%) et des actifs extérieurs nets (+45,7%). Les créances intérieures bénéficieraient de l'augmentation aussi bien des créances sur l'économie (+13,0%) que des créances nettes sur l'Administration Centrale (+8,0%). Les créances à l'économie ressortiraient à 25,6% du PIB.

3.4 RISQUES SOCIO-POLITIQUES ET SECUTIRAIRES

3.4.1 Les risques socio-politiques

Il s'agit principalement des risques liés au climat politique et aux remous sociaux. En effet, l'histoire récente de la Côte d'Ivoire a été marquée par des périodes de crises socio-politiques et militaires, qui ont impacté les agrégats macroéconomiques. Le taux de croissance du PIB est ressorti en 2000 à environ -3,3% suite au coup d'Etat de 1999. De même, la crise post-électorale de 2011 a entraîné une baisse de la croissance économique qui s'est établie à -4,7%.

Aussi, les manifestations politiques survenues lors des élections présidentielles de 2020 ont entraîné une baisse de l'activité économique. Pour prévenir ces facteurs de risques, des mesures d'atténuation sont proposées en vue de maintenir un climat social et politique apaisé.

Il s'agit de :

- renforcer le dialogue social et politique et la cohésion nationale ;
- respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale et maintenir le dialogue entre le Gouvernement et les syndicats;
- impliquer davantage la société civile (ONG, rois et chefs traditionnels et guides religieux etc...) dans le dialogue politique ;
- améliorer la communication sur les dénouements majeurs de la vie de la nation à l'endroit des populations.

3.4.2 Les risques sécuritaires

Les attaques à répétition de Kafolo et d'autres localités du septentrion ivoirien dénotent de la résurgence de la menace terroriste après les attaques de Grand-Bassam en 2016. La récurrence de ce type d'attaques dans la sous-région laisse peser la perspective de nouvelles attaques sur le territoire national. Ce qui engendrerait une baisse des recettes fiscales et une hausse des dépenses militaires en raison respectivement du dysfonctionnement des services fiscaux et douaniers et de la mise en œuvre d'un dispositif national de veille.

La situation géographique de la Côte d'Ivoire par rapport à sa façade maritime, expose ses activités maritimes à des attaques éventuelles de pirates qu'il faudra prendre en compte.

La survenance de tels événements pourrait entamer la confiance des investisseurs, provoquer un ralentissement du secteur des services, et avoir par conséquent un effet négatif sur l'économie nationale et les finances publiques. Face à ces risques des mesures d'atténuation sont proposées :

- poursuivre l'application des mesures et activités définies par la loi de programmation militaire ;
- renforcer le fonctionnement' de l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme ;
- renforcer les mécanismes de sécurité pour prévenir toute attaque terroriste et maintenir un climat de paix qui rassure les investisseurs ;
- améliorer la stratégie de veille sécuritaire afin d'être alerté et de mettre en œuvre les mesures adéquates en cas de survenance d'une situation d'insécurité ;
- poursuivre les activités du Conseil National de Sécurité ;
- renforcer la coopération transfrontalière pour mutualiser les actions afin d'assurer la sécurité dans la sous-région ;
- poursuivre le renforcement des capacités des agents chargés de la lutte antiterroriste ;
- poursuivre la sensibilisation des populations en vue de dénoncer toute activité ou toute personne susceptible d'actes de terrorisme.

STRATÉGIE DE LA DETTE A MOYEN TERME



CHAPITRE 04

Les autorités ivoiriennes ont inscrit la gestion de la dette publique dans un cadre dynamique conforme aux standards internationaux notamment en matière de nouveaux financements. Par conséquent, la mobilisation des ressources d'emprunts est désormais encadrée par la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) formulée chaque année, consolidée par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD).

L'objectif général de la gestion de la dette publique est de satisfaire les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement aux moindres coûts possibles en maintenant un niveau de risque prudent. Il s'agit de manière spécifique d'allonger les maturités des titres publics, de réduire le coût des emprunts, de renforcer le recours aux emprunts semi concessionnels, de recourir au marché international de la dette souveraine, de limiter le risque de taux de change, et de privilégier les financements extérieurs dans le cadre des projets structurants.

La SDMT 2023-2026 consistera à combler les besoins bruts de financement de l'Etat en moyenne, à hauteur de 45% par des financements extérieurs et 55% par des financements intérieurs sur la période.

Les financements extérieurs attendus sur toute la période de projection sont composés de (18%) de ressources concessionnelles, (44%) de ressources semi-concessionnelles et (38%) de ressources commerciales.

Les emprunts intérieurs seront émis à hauteur de 10% sous forme d'instruments de court terme (CT), à hauteur de 35% sous forme d'instruments de moyen terme (MT), à hauteur de 55% sous forme d'instruments de long terme (LT).

Cette répartition répond à la volonté du Gouvernement d'allonger la maturité des emprunts intérieurs. Cette stratégie, bien que présentant un coût financier important, inévitable en raison du niveau élevé des investissements, permet de réduire considérablement les risques, notamment le risque de refinancement auquel la dette est fortement exposée. A fin 2023, le ratio dette/PIB de l'administration centrale était de 58,1%.

En définitive, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une démarche de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales par (i) la mise en place du nouveau cadre institutionnel, (ii) l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), (iii) l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD), (iv) le respect de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, et enfin (v) la notation de sa dette souveraine.

Toutes ces réformes lui ont permis d'améliorer son image auprès de ses créanciers officiels et privés et d'être présente sur le marché financier.

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR



CHAPITRE 05

5.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCEMENTS

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale des Financements (DGF). La DGF est une administration régie par le décret n° 2021-454 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.

5.1.1. Mission

La Direction Générale des Financements est chargée :

- d'élaborer la politique nationale d'endettement public et la stratégie de gestion de la dette publique;
- d'émettre des emprunts sur le marché financier régional ou le marché international des capitaux, soit directement, soit par l'intermédiaire d'institutions financières spécialisées;
- de négocier les termes financiers et juridiques des emprunts intérieurs et extérieurs, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de gérer la dette publique;
- de négocier et de gérer les dons ;
- d'instruire les demandes de rétrocession de prêts ou d'octroi de garantie de l'Etat ou de ses démembrements ;
- d'assurer la préparation technique et administrative des négociations;
- de mobiliser les financements extérieurs ;
- de coordonner la politique et la gestion de la trésorerie ;
- de suivre la dette des entreprises publiques, des Collectivités Territoriales et des autres démembrements de l'Etat, en liaison avec les services compétents du ministère en charge du Budget et du portefeuille de l'Etat ;
- de participer au suivi des partenariats publics-privés, en liaison avec le Comité National de Pilotage des Partenariats publics-privés, en abrégé CNP PPP ;
- de préparer, en relation avec les services en charge de la planification des investissements publics et de la programmation budgétaire, les requêtes de financement adressées aux partenaires Techniques et Financiers, en abrégé PTF ;
- de coordonner les relations avec les Ministères sectoriels et les PTF en matière de suivi des projets et programmes ;
- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques, programmes et réformes financiers inscrits dans les conventions signées avec les PTF, notamment dans le cadre des appuis budgétaires et d'assurer le suivi des indicateurs et critères de décaissements ;

- de piloter, en relation avec la Direction Générale de l'économie et de la Coopération, l'organisation des missions de suivi et d'évaluation des projets et programmes financés sur ressources extérieures et coordonner le suivi de la mise en œuvre des recommandations et l'information sur les résultats ;
- de piloter les audits financiers et comptables des projets d'investissement financés sur ressources extérieures, d'évaluer les résultats et de suivre la mise en œuvre des recommandations ;
- d'assurer l'appui-conseil aux projets et programmes sur les procédures des bailleurs de fonds et sur la programmation des activités des projets;
- de prospecter de nouvelles sources de financements innovants.

5.1.2. Organisation

La Direction Générale des Financements est dirigée par un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre en charge des Finances.

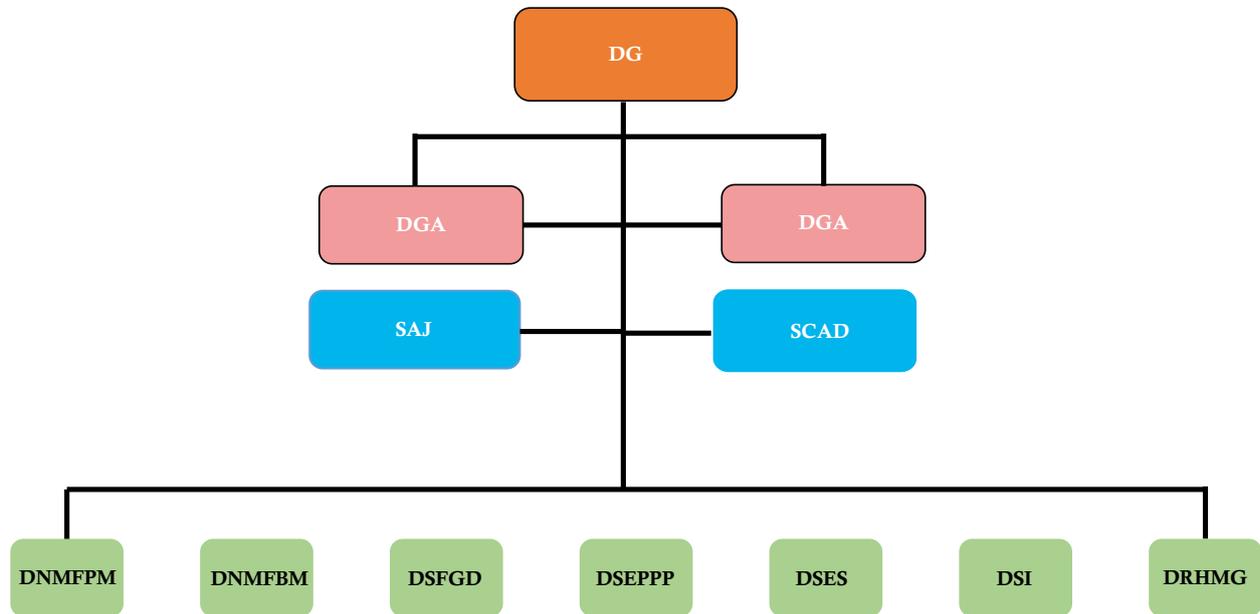
La Direction Générale des Financements comprend des Directions Centrales, un Service des Affaires Juridiques et un Service de Communication, Archives et Documentation.

Les Directions Centrales sont:

- la Direction de la Négociation et de la Mobilisation des Financements Privés et de Marché;
- la Direction de la Négociation et de la Mobilisation des Financements Bilatéraux et Multilatéraux;
- la Direction du Suivi des Financements et de la Gestion de la Dette;
- la Direction du Suivi et de l'Évaluation des performances des projets et Programmes ;
- la Direction de la Stratégie, des Etudes et des Statistiques;
- la Direction des Systèmes d'Information;
- la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux.

Organigramme

Direction Générale des Financements



LÉGENDE

- DNMFPM** : Direction de la Négociation et de la Mobilisation des Financements Privés et de Marché
- DNMFBM** : Direction de la Négociation et de la Mobilisation des Financements Bilatéraux et Multilatéraux
- DSFGD** : Direction du Suivi des financements et de la Gestion de la Dette
- DSEPPP** : Direction du Suivi et de l'Évaluation des Performances des Projets et Programmes
- DSES** : Direction de la Stratégie, des Etudes et des Statistiques
- DSI** : Direction des Systèmes d'Information
- DRHMG** : Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
- SAJ** : Service des Affaires Juridiques
- SCAD** : Service Communication, Archives et Documentation

5.2. RÉFORMES EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en juin 2012, le Gouvernement s'est doté d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire en matière de gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, il a été créé un Comité National de la Dette Publique (CNDP) et un « guichet unique » de gestion de la dette publique organisé en front middle et back office. Par ailleurs, la formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et l'analyse régulière de la viabilité de la dette publique (AVD) ont été rendues systématiques.

5.2.1. Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Il a pour principales missions de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et de risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. A cet effet, il est chargé d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques, en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de sa mise en œuvre. Il est présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances.

5.2.2. Formulation de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire élabore une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'Etat et de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

5.2.3. Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

L'analyse de viabilité est un exercice récurrent, réalisée chaque année depuis 2013 par le Comité National de la Dette Publique en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette. L'analyse de viabilité de la dette publique réalisé révèle les points suivants :

S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement est modéré. Tous les indicateurs d'endettement extérieur de solvabilité (Valeur Actuelle de la dette extérieure/PIB et Valeur Actuelle de la dette extérieure/Exportations) et de liquidité (Service de la dette/Exportations et service de la dette/Recettes Budgétaires) demeurent en dessous de leurs seuils sur toute la période de projection. Toutefois, le portefeuille de la dette extérieure reste vulnérable à un choc négatif sur la croissance du PIB, les recettes d'exportations, le taux change de l'euro par rapport au dollar US. S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré.

5.3. RISQUE DE CREDIT DU PAYS

En 2014, les agences internationales de notation financière Moody's et Fitch ont attribué à la Côte d'Ivoire

les notes B1 et B perspective positive. Ces notations sont le reflet des performances réalisées par le pays, aux plans économique, financier et socio-politique, au lendemain de la crise postélectorale. Au dernier trimestre 2015, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée, passant de B1 à Ba3 (Moody's) perspective stable et de B à B+ perspective stable (Fitch). Ces notes ont été confirmées par les agences de notation en 2017 et 2018 lors de la revue de la notation du pays. En 2019, Fitch a rehaussé la note passant de B+ perspective stable à B+ perspective positive tandis que Moody's a confirmé Ba3 perspective stable. Par ailleurs, les notes attribuées par les agences Moody's et Fitch en 2019 ont été maintenues pour l'année 2020. Le 6 juillet 2021 dernier, la Côte d'Ivoire a obtenu une notation inaugurale auprès de l'agence Standard & Poor's, ressortie à un niveau de « BB- », avec perspective stable. Le 19 juillet 2021, l'agence Fitch a quant à elle, rehaussé la note du pays de « B+ » avec perspective positive à « BB- » avec perspective stable. Ces notations s'ajoutent au « Ba3 » avec perspective stable établie par l'agence Moody's. La Côte d'Ivoire s'ancre maintenant fermement dans la catégorie de notation « double B » et se positionne parmi les pays les mieux notés d'Afrique, aux côtés du Botswana, du Maroc, de l'Afrique du Sud, ou de la Namibie.

Le 27 juin 2022, Moody's a relevé sa perspective de notation souveraine de la Côte d'Ivoire de stable à positive et confirme sa notation de crédit de long-terme à Ba3. En novembre 2022, cette note est maintenue. En mai et juin 2023, les agences S&P et Fitch Ratings ont maintenu la note de la Côte d'Ivoire BB-, perspectives stables. Le 1er mars 2024, Moody's a réhaussé la notation de crédit de la Côte d'Ivoire, Ba3 perspective positive a Ba2 avec perspective satable. La Côte d'Ivoire se positionne comme le deuxième meilleur crédit d'Afrique subsaharienne, derrière le Botswana et au côté de l'Afrique du Sud, et rejoint la même catégorie de notation de pays comme le Brésil et Vietnam.

Le 17 mai 2024, l'agence Standard & Poor's a relevé la notation de la Côte d'Ivoire passant de BB- avec perspective stable à BB- avec perspective positive. Elle devient le pays avec la meilleure notation de dette extérieure en Afrique Subsaharienne surpassant l'Afrique du Sud. La solidité de l'économie ivoirienne est ainsi confirmée. Le 18 octobre 2024, l'agence de notation internationale Standard & Poor's a rehaussé la notation de crédit du pays, de BB- (Perspective Positive) à BB (Perspective Stable), et rejoint la même catégorie de notation de pays comme le Brésil.

Par ailleurs, le 15 octobre 2021, l'OCDE a rehaussé la classification annuelle risque pays de la Côte d'Ivoire, la faisant passer de 6 à 5. Cette notation vise à rendre compte du risque estimé des pays et à normaliser le niveau de prime de risque applicable par les agences de crédit export (ECA) des Etats membres de l'OCDE, et s'établit entre 0 (meilleure notation) et 7 (moins bonne). Cette classification est déterminée par un groupe d'experts en risque pays notamment d'un modèle quantitatif prenant en compte l'expérience de paiement du pays et sa situation financière. La Côte d'Ivoire est ainsi l'un des deux seuls pays, sur 201, à avoir bénéficié d'un rehaussement de sa notation lors de cette mise à jour et se positionne à présent parmi les pays les mieux notés d'Afrique, à la 4e place derrière l'Afrique du Sud (4), le Maroc (3) et le Botswana (3). Par ailleurs, cette reclassification place le pays au même niveau que certaines grandes économies d'autres géographies (Brésil, Turquie, Jordanie).

ANNEXES



ARRÊTÉ MINISTERIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPÉRATION

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

ARRETE N° 0948 /MFB/DGF DU 11 OCT. 2024
AUTORISANT LA DIRECTION GENERALE DES FINANCEMENTS A
EMETTRE LES EMPRUNTS OBLIGATAIRES TPCI 5,90% 2024-2029 ET
TPCI 6,00% 2024-2031

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des marchés Financiers ;
- Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- Vu la loi n°69-510 du 08 décembre 1969 autorisant le Gouvernement à approuver l'émission d'emprunts obligataires à lots ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2023-30 du 18 janvier 2023 portant nomination du Directeur Général de Financements ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 octobre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La Direction Générale des Financements est autorisée à émettre sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), deux emprunts obligataires dénommés « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » d'un montant indicatif global de 90 milliards FCFA sur des maturités de 5 ans et 7 ans avec un montant de 50 milliards FCFA pour la maturité de 5 ans et 40 milliards FCFA sur celle de 7 ans.
- La souscription à ces emprunts est ouverte aux investisseurs institutionnels, aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité. Les placements seront effectués par un syndicat formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréées par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA).
- ARTICLE 2 :** Les emprunts obligataires « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » seront représentés par des obligations de dix mille (10 000) FCFA assorties d'un taux d'intérêt annuel de 5,90% pour la maturité de 5 ans et 6,00% pour celle de 7 ans.
- ARTICLE 3 :** Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).
- ARTICLE 4 :** Le remboursement des obligations se fera par amortissement constant annuel avec deux (2) ans de différé pour chaque emprunt.
- ARTICLE 5 :** le prix d'émission des obligations se fera en dessous du pair suivant les conditions du marché.
- ARTICLE 6 :** Les obligations porteront jouissance le premier jour ouvré suivant la date de clôture des souscriptions et rapporteront annuellement 590 FCFA par titre pour la maturité de 5 ans et 600 FCFA par titre pour celle de 7 ans, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance des emprunts.
- ARTICLE 7 :** Les revenus des emprunts obligataires « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.
- ARTICLE 8 :** La Direction Générale des Financements se réserve le droit de procéder, au remboursement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange, un an après la date de clôture des souscriptions.
- ARTICLE 9 :** La période de souscription sera précisée dans la note d'information des emprunts obligataires « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 ».

ARTICLE 10 : Les emprunts obligataires « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » sont admis au refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ARTICLE 11 : La Direction Générale des Financements est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

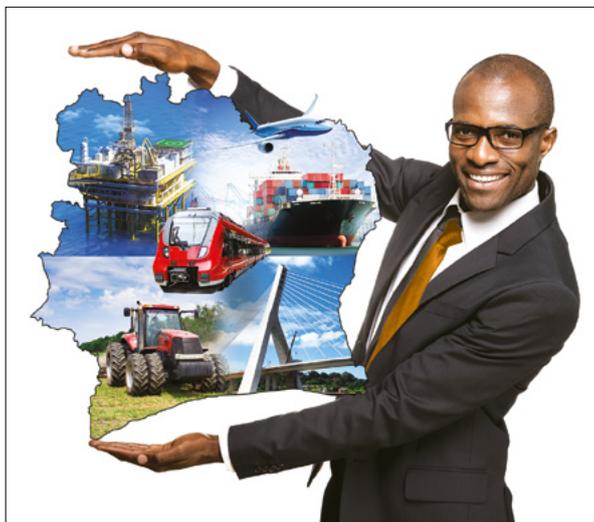
Fait à Abidjan, le 11 OCT. 2024



Le MINISTRE
des Finances et du Budget
Adama COULIBALY

AMPLIATIONS :

- PR/Cab	1
- PM/Cab	1
- MFB/Cab	1
- DGF	1
- AMF-UMOA	1
- JORCI	1



Clément Opiary



Plateau, Avenue Marchand, Rue Lecoœur, Immeuble SCIAM • 17 BP 1015 Abidjan 17
Tél.: (225) 27 20 25 09 80 • Fax : (225) 27 20 25 09 68